

DROITS DES FAMILLES, DROITS DES ENFANTS ET PRATIQUES SOCIALES. ÉVOLUTIONS DES CADRES LÉGISLATIFS



Stage de cinq journées de formation animé par
Jean Pierre Rosenczveig et Pierre Verdier

**du 10 au 12 septembre et les 8 et 9 novembre 2007
à Beauzelle (Toulouse)**

Organisé par l'Association Jeunesse et droit (*Journal du droit des jeunes*)
et l'APCEJ en collaboration avec la section Midi-Pyrénées de D.E.I.
(Défense des enfants International) et l'association «La Voix du coeur»



PROGRAMME

Première journée : lundi 10 septembre 2007

Première séquence : cadrage général

9 h - Présentation de la problématique des journées

La protection de l'enfance : une co-responsabilité hiérarchisée. Les critiques. La place première des familles. Les règles d'ordre public : la question de la sphère privée et la sphère publique. Les enjeux modernes : la nouvelle sensibilité au droit de l'enfant d'être protégé, la pression autour de la délinquance juvénile, le débat sur l'autorité parentale défaillante. Les nouvelles données sociologiques de la famille; les développements des sciences de la vie et le nouveau statut de l'enfant génèrent un nouveau droit de la famille et font émerger un droit de l'enfance. Par-delà la loi, les pratiques : rapports Naves-Cathala, Roméo et Naves. Professionnalisme et responsabilité. Du caritatif au professionnel. Obligation de moyens ou obligation de résultat ? Mieux connaître le cadre institutionnel que dresse la loi pour améliorer les prestations. La circulaire du 10 janvier 2001, les dernières lois de décentralisation.

10 h 45- Questions

11 h 15- Présentation des cinq pôles du dispositif de protection de l'enfance à la française (Le statut de l'enfant, la protection familiale, la protection médico-sociale, la protection administrative, la protection judiciaire). Rôles spécifiques et articulations.

Deuxième séquence : les cadres juridiques de l'action sociale et médico-sociale

14 h - Les grands principes (La loi, dans quel cadre se situe l'action sociale ? Quels établissements et services sont concernés ?). Évolution de la place de la personne dans les mentalités et dans le droit; avec la loi du 2 février 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale on passe des droits de l'usager aux droits des citoyens et on instaure des outils concrets pour les mettre en œuvre. Les deux objectifs de la loi : **1° - Réaffirmer les droits de la personne** et prévoir les outils garantissant leur effectivité - les huit droits de l'usager : mise en place de documents (livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet d'établissement), les instances (médiateurs, conseil de la vie sociale, enquêtes de satisfaction, etc.), et les procédures d'évaluation (interne tous les cinq ans, par organisme externe tous les sept ans); les sanctions pénales (inspecteurs assermentés et habilités à dresser des procès-verbaux).

2° - Accroître les contrôles en établissant un lien entre planification, programmation et financement (schéma opposable aux institutions; des conventions pluriannuelles; régimes d'autorisation et d'habilitation pour cinq à quinze ans - régime de dépôt des dossiers, etc.). Plus de droits pour les usagers, plus d'exigence à l'encontre des institutions, plus de pouvoir pour les administrations.

16 h 30- Questions

Deuxième journée : mardi 11 septembre 2007

Troisième séquence : L'autorité parentale moderne

L'autorité parentale moderne n'est plus toute-puissante sur l'enfant. Quel est son contenu précis ? Quid de l'influence de la Convention sur les droits de l'enfant ? Qui l'exerce notamment dans les situations classiques (comme le mariage, cohabitation, divorce, séparation) ou autres. Cette question est commandée par la filiation. La loi du 4 mars 2002.

9 h - Avoir et exercer l'autorité parentale

- Origine, filiation et autorité parentale. Le droit des enfants à deux parents; le droit des enfants à leur origines.
- Les principes : l'évolution historique de la puissance paternelle à la responsabilité parentale.
- Qui exerce l'autorité parentale suivant la situation des parents : mariés, non mariés, divorcés, adoption ?

10 h 45 Le contenu de l'autorité parentale

Le droit et le devoir d'hébergement, de protection, de surveillance et d'éducation. Les pouvoirs des parents sur le corps de leur enfant. Le cadre du droit de correction. La protection de l'enfant contre les atteintes à l'intégrité physique. L'enfant et l'accès aux soins. La liberté parentale. Le pouvoir d'un parent (acte courant), l'intervention des deux parents (intervention exceptionnelle). Les limites: vaccinations, bilans de santé, possibilité pour l'enfant de consulter seul. Le droit des parents de consentir aux soins; les limites. L'urgence ou la négligence. Limites des autorisations d'opérer en blanc. L'enfant peut-il être l'acteur de ses propres soins ? Consulter oui, soigner non. Les atteintes à l'intégrité physique de l'enfant. L'excision, la circoncision. Le perçage des oreilles et autres percings. L'ordre public. Le domicile légal de l'enfant. Les sorties de l'enfant : la liberté d'aller et venir; les contrôles dans la rue. Les déplacements notamment les déplacements à l'étranger. Les droits propres de l'enfant : du droit d'être consulté au droit de décider seul (ex. actes de la vie courante, contraception, l'IVG, l'émancipation etc.).

12h 15 - Questions

Quatrième séquence : la gestion des rapports administrations sociales, famille et justice

14 h - Introduction : Co-responsabilité éducative, mais hiérarchisation des responsabilités De la rupture du lien au travail de restauration du lien. Les parents ont des droits et des devoirs. L'intérêt pour les services sociaux de les mobiliser. Les droits et responsabilités des parents dont les enfants sont suivis par les services sociaux. La loi du 6 juin 1984 : les parents conservent généralement l'autorité parentale.

Le pseudo contrat administration - usagers. Suivi de l'éducation, scolarisation, droit d'opérer, sortie de territoire. L'accès aux dossiers sociaux, médicaux et judiciaires

15 h 45 Les rapports écrits et la présence aux audiences

Quels écrits ? Éthique et fonctionnalité de l'écrit ? Quoi transmettre et à qui ? Le devenir de ces informations transmises

Le rapport Deschamps : principe et modalité de l'accès au dossier. L'ordre de la loi

Le devenir des écrits. La communication aux usagers. Les « secrets » administratifs et judiciaires : limites.

16 h 30 - Questions

Troisième journée : mercredi 12 septembre 2007

Sixième séquence : Le secret professionnel et la protection de l'enfance. L'articulation acteurs sociaux avec de la justice

Introduction : L'obligation pour tout un chacun de protéger la personne en danger. Qui doit faire quoi ? La mobilisation de la justice est une obligation. Pourquoi ? Quel est l'interlocuteur : le parquet ? Le juge ? Les pouvoirs de l'un et de l'autre. Les faux dilemmes. La place de la déontologie et de l'éthique. La responsabilité personnelle. Les vrais et les faux risques pour le professionnel. La réalité des violences à enfants. L'observatoire national.

9 h - Dénoncer, acte citoyen - signaler, acte professionnel

Le(s) circuit(s) de signalement; typologie; exemples.

10 h 30 - L'obligation de parler et obligation de se taire

Le secret professionnel : qu'est-ce qu'un secret et à qui appartient-il ? Le secret professionnel, point de rencontre de la sphère publique et de la sphère privée (226-13 CP).

Fondement, sur quoi il porte-t-il ? Qu'entendre par « révélation » ? Vis-à-vis de qui ? Qui y est astreint ? Le cas des éducateurs, des psychologues, des assistantes maternelles. Les exceptions (226-14 C.P.) Secret professionnel et travail d'équipe : le secret partagé.

Quatrième séquence : Les limites du secret professionnel

14 h - L'obligation d'assistance à personne en danger (223-6 CP)

L'obligation de dénoncer crimes et mauvais traitements à enfant (434-2 CP). Le cas de personnes qui participent aux missions de l'Aide sociale à l'enfance; les assistantes maternelles sont-elles tenues au secret professionnel ? L'articulation des devoirs entre l'obligation de se taire et l'obligation de porter assistance ou de faire cesser les mauvais traitements ?

15 h 30 - **Le témoignage à la police et en justice** : obligations de parler et possibilités de se taire.

16 h 30 - **Questions**

Quatrième journée : jeudi 8 novembre 2007

Septième séquence : la Justice et l'autorité parentale

Introduction : Une intervention en théorie exceptionnelle, mais qui se multiplie (la judiciairisation). Pourquoi ce recours à une Justice par ailleurs décriée ? Peut-on se passer de la Justice (le divorce devant le maire) ? Quelles garanties devant la Justice ? Le contradictoire, la défense, le droit d'appel. Les multiples intervenants judiciaires et les collaborateurs de la justice.

9h 15 - Les compétences et les pouvoirs de la justice : qui et quoi ?

La place originale prise par le parquet moderne, plaque tournante de la protection de l'enfance et chef d'orchestre. Limites. Le rôle de plus en plus important du parquet. Pourquoi ? La justice civile. La filiation : le tribunal de grande instance. Les conflits sur l'autorité parentale : le juge aux affaires familiales; les changements de le nom et de prénom; la séparation du couple parental; les liens avec les grands-parents et les êtres chers. L'enfant comme incapable : le juge d'instance; la tutelle, l'émancipation.

10 h 45 **Justice civile suite** : L'enfant en danger : le juge des enfants et ses collaborateurs : quand ? Avec quels pouvoirs ? Qui peut le saisir ? Effets. L'enfant acteur de sa protection.

12 h 15 - **Questions**

Huitième séquence : la Justice pénale

Victime ou auteur l'enfant est de plus en plus confronté à la justice pénale. A l'enfant victime, les proches doivent rendre des comptes avec des circonstances aggravantes de leurs violences ou négligences voire de leurs attitudes culturelles comme l'excision. A l'enfant auteur, la justice se doit de garantir le droit à l'éducation et pour cela de mobiliser ses parents; à défaut d'autres institutions.

14 h - La protection pénale des mineurs

Les violences à enfants - la protection contre les violences physiques ou sexuelles (loi 17 juin 1998). Le non-exercice de l'autorité parentale : les sanctions pénales au-delà des sanctions civiles.

16 h 15 - La justice pénale des mineurs et les parents

Les principes commandant la justice pénale des mineurs. Les nouvelles réponses judiciaires pour mobiliser les familles et les jeunes : intérêts et limites.

17 h 15 - **Questions**

Cinquième journée : vendredi 8 novembre 2007

Neuvième séquence : responsabilités pénale, civile, disciplinaire et morale des professionnels et des institutions

9 h - Introduction : Responsabilité et professionnalisme.

Les différents registres de responsabilités. A quoi répond la montée de la responsabilité des travailleurs sociaux et des institutions. La responsabilité civile sans faute; la montée de la responsabilité pénale (la loi de 2000 sur la faute d'imprudence), la responsabilité disciplinaire à cadrer. Les évolutions à venir.

9 h 45 - La responsabilité civile

Principes généraux. Responsabilité contractuelle et responsabilité délictuelle. Fondement et évolution : de faute à la prise en considération des intérêts de la victime. La mise en jeu de la responsabilité : le fait personnel («la faute»), le fait des choses que l'on a sous sa garde, le fait d'autrui (la responsabilité des parents du fait de leurs enfants, de l'employeur du fait de ses préposés...).

10 h 45 - La responsabilité des établissements et services privés et de leurs salariés

La prestation : obligation de moyen ou de résultat. Devant quels tribunaux est-elle recherchée ? Responsabilité du service ou du salarié (l'assistante maternelle, l'éducateur d'AEMO, etc.). La responsabilité administrative des établissements et services publics et de leurs agents. Faute personnelle et faute de service; la responsabilité sans faute. Responsabilité du service et responsabilité de l'agent Quel tribunal saisir et y a-t-il des conditions de forme particulières ? Les actions réciproques entre les agents publics, les établissements et l'Etat

Dixième séquence : responsabilité pénale et professionnelle

14 h Principes généraux de la responsabilité pénale

Quelles conditions peut-on l'engager contre les personnes physiques et morales ? La responsabilité pénale dans le travail social et éducatif : contenu. Comment éviter de se faire condamner pour imprudence en menant des activités éducatives? Le risque de plainte pour dénonciation calomnieuse. La responsabilité peut-elle être atténuée ou même supprimée? Un défaut d'encadrement est-il une faute pénale du chef d'établissement ? La responsabilité pénale à l'égard des employés et agents (les obligations de sécurité).

16 h 15 : La responsabilité professionnelle

- Obligations envers l'employeur : devoir de loyauté; obligation de rendre compte; devoir d'intégrité; devoir de réserve des fonctionnaires. - Obligations envers l'utilisateur : compétence; respect.

17 h 15 - **Questions**

Les intervenants



Jean-Pierre Rosenczweig, magistrat, est président du tribunal pour enfant de Bobigny. Il préside diverses associations, dont DEI (*Défense des enfants - international*) et l'APCEJ (*Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes*). Il est l'auteur, outre des ouvrages co-écrits avec Pierre Verdier, de «*L'enfant et la séparation des parents*» et du volumineux «*Dispositif français de protection de l'enfance*».

Pierre Verdier, psychologue, docteur en droit, est avocat au barreau de Paris. Ancien directeur de Dass en Moselle et ancien directeur général de la fondation *La Vie au Grand Air*. Auteur de nombreux articles et ouvrages consacrés à l'Aide sociale à l'enfance, il est notamment le coauteur avec Jean-Pierre Rosenczweig de «*La Parole de l'enfant*», «*Les Responsabilités en travail social*» et «*Le Secret professionnel en travail social*».

Renseignements pratiques

Renseignements et inscription :

Association *Jeunesse et droit*, 16 Passage Gatbois, 75012 Paris.

Tél.: 01 40 37 40 03 - Fax.: 01 40 37 41 25

Courriel : rajs.jdj@wanadoo.fr

N° formation : 11752706175

Lieu :: Salle Latché, rue Latché à BEAUZELLE

Accès à la salle : de Toulouse, prendre la rocade direction **Blagnac-Aéroport**, suivre: **CORNEBARRIEU, GRENADE** - **sortie: BEAUZELLE** - direction centre-ville (gendarmerie). Puis suivre panneau indication pour la salle.

En bus : Ligne SEMVAT 71

Coût : 550 Euros

Une liste des hôtels et restaurants à proximité sera adressée aux participants.

Un stand librairie présentera sur place les ouvrages des intervenants et d'autres en rapport avec les thèmes de la formation.



B u l l e t i n d ' i n s c r i p t i o n

À renvoyer à l'Association Jeunesse et droit, 16 Passage Gatbois, 75012 Paris - ou faxer au n° 01 40 37 41 25

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : E-mail :

Je m'inscris au stage de cinq jours **Droits des familles, droits des enfants et pratiques sociales- Évolutions des cadres législatifs**, animé par **Jean-Pierre Rosenczveig** et **Pierre Verdier** à Toulouse du 10 au 12 septembre et les 8 et 9 novembre 2007

et je joins un chèque d'un montant de 550 euros à l'ordre de l'association "Jeunesse et droit".
ou je réglerai par mandat administratif dès réception de la facture.

Date :

Signature :